



Gendarmerie royale
du Canada Royal Canadian
Mounted Police

Sous-direction

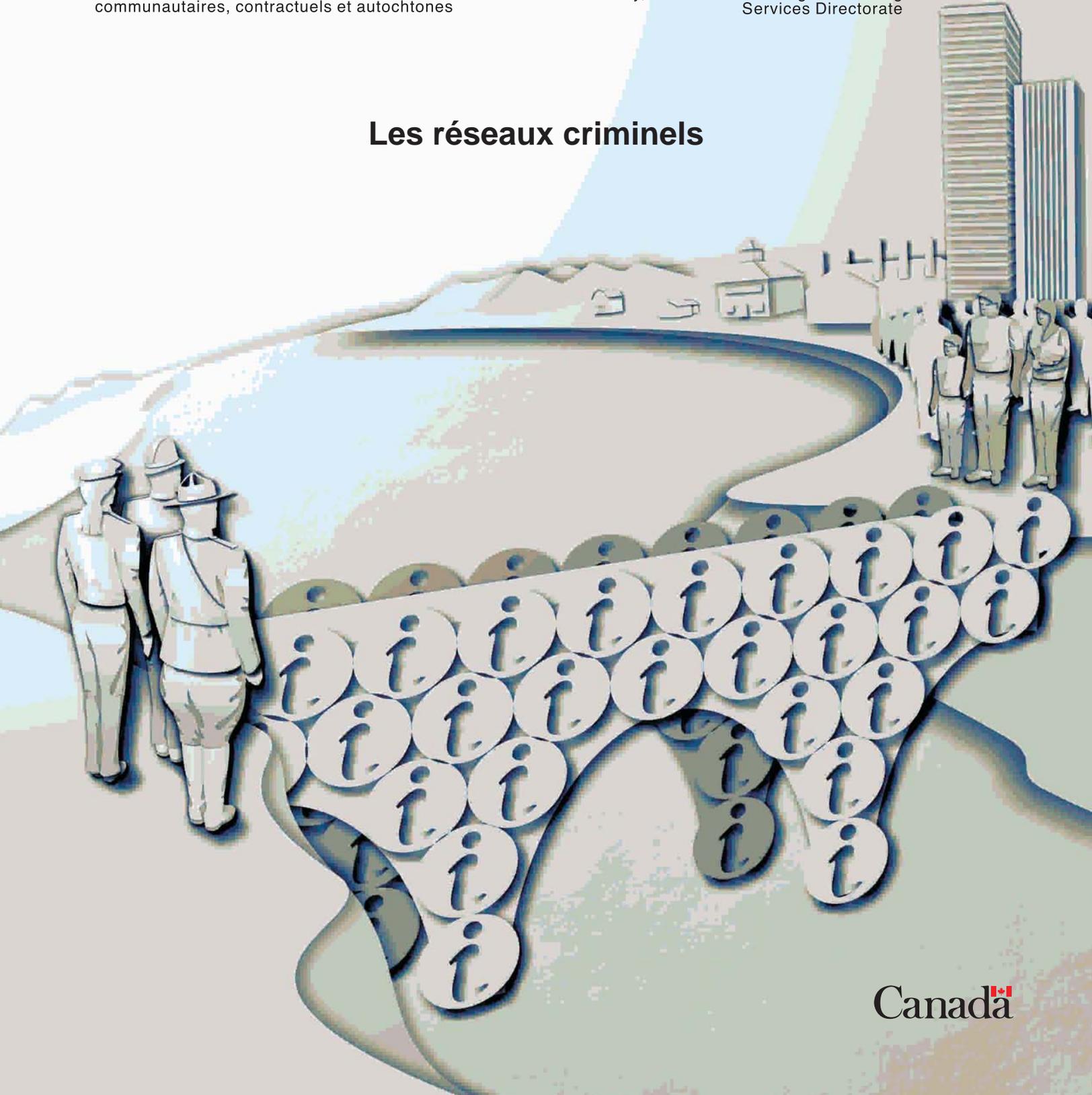
Recherche et Évaluation

Direction des services de police
communautaires, contractuels et autochtones

Research and Evaluation Branch

Community, Contract and Aboriginal Policing
Services Directorate

Les réseaux criminels



Les réseaux criminels

par

Vincent Lemieux, Ph.D.
Université Laval
vlemieux@sympatico.ca

Sous-direction de la recherche et de l'évaluation
Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones
Gendarmerie royale du Canada
Ottawa

Mars 2003

Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Gendarmerie royale du Canada ou du Gouvernement du Canada

Disponible sur Internet à : www.rcmp-grc.gc.ca/ccaps/research_eval_f.htm
Disponible sur infoweb à : infoweb.rcmp-grc.gc.ca

Catalogue No.: JS62-107/2003
ISBN 0-662-67645-9

Table des matières

Introduction	2
Entreprises et réseaux criminels	2
Les caractéristiques des réseaux criminels	5
La taille des réseaux	5
Couplages lâches et liens faibles	6
La nature des liens	6
Les acteurs centraux	7
Communication et contrôle	10
La redondance dans les réseaux	11
Les différents rôles dans un réseau criminel	12
La lutte aux réseaux criminels	14
Les mesures d'auto-protection dans les réseaux criminels	14
Les limites à la connaissance des réseaux criminels	15
Quelques éléments de stratégie	17
Conclusion	18
Auteurs cités	21

Introduction

Ce Rapport sur les réseaux criminels est divisé en trois parties, qui traitent des propositions suivantes :

- 1) Les organisations criminelles sont à la fois des réseaux et des entreprises. Ce sont cependant les réseaux plutôt que les entreprises criminelles qui nous intéressent dans ce Rapport;
- 2) Les organisations criminelles, quand on les considère comme des réseaux, ont des caractéristiques communes aux autres réseaux sociaux, mais aussi des caractéristiques propres qui tiennent en bonne partie au fait que ces organisations sont aussi des entreprises criminelles;
- 3) Les mesures d'auto-protection prises par les réseaux criminels ainsi que les limites dans les connaissances rendent difficile la lutte à ces réseaux. Il n'en demeure pas moins que des éléments de stratégie en vue de cette lutte ont été suggérés par les spécialistes des réseaux criminels.

Entreprises et réseaux criminels

Dans son article sur le crime organisé, McIllwain (1999) prétend que trois paradigmes ont été utilisés pour définir et comprendre ce phénomène. Le premier paradigme pose que le crime organisé consiste dans des organisations viables, ce qui reflète l'approche institutionnelle dominante au cours des années 1960. Le deuxième paradigme s'oppose à cette approche institutionnelle pour voir plutôt le crime organisé comme étant fait d'échanges, en particulier entre ceux qui détiennent le pouvoir et ceux qui cherchent à accéder aux détenteurs de pouvoir. Ce paradigme dominant durant les années 1970 met tout particulièrement l'accent sur les relations de clientèle entre patrons et clients. Quant au troisième paradigme, qui a pris forme dans les années 1980, il considère le crime organisé comme une entreprise et insiste sur la

dimension économique du phénomène.

McIllwain prétend que le commun dénominateur de ces trois paradigmes réside dans les relations humaines en tant qu'elles produisent du réseautage (*networking*) Il cherche à démontrer dans son article qu'il en est bien ainsi.

Sa démonstration est cependant peu convaincante. Il nous semble qu'il vaut mieux considérer que les trois paradigmes ont cherché à cerner, chacun, une dimension importante du crime organisé et que c'est en les réconciliant qu'on peut parvenir à une vue complète de ce phénomène.

Dans cette optique, le premier paradigme a le mérite de proposer une approche intégrée du crime organisé, considéré comme un phénomène d'organisation. L'emploi fréquent, encore aujourd'hui, des termes de crime organisé et d'organisation criminelle manifeste bien le caractère englobant de l'approche organisationnelle. Le deuxième paradigme, où les notions d'échange et de clientélisme sont centrales, porte en bonne partie sur des liens de réseau, à une époque où cette notion n'avait pas encore acquise la popularité qu'elle a aujourd'hui. Quant au troisième paradigme, il définit les organisations criminelles comme des entreprises faisant des « affaires », dans l'optique de la science économique.

Au lieu de considérer comme McIllwain que la notion de réseau est le commun dénominateur des trois approches, nous préférons voir dans les réseaux une des deux composantes des organisations criminelles, l'autre consistant dans les entreprises auxquelles donnent lieu ces organisations.

Autrement dit, les organisations criminelles se présenteraient comme des entreprises ou des réseaux, selon qu'on s'intéresse principalement aux transactions de ces organisations dans leur environnement externe ou aux liens qui existent dans leur milieu interne (sur ce point, voir Potter, 1994 : 115-132; et Sciarrone, 2000).

Dans ce Rapport nous allons traiter des réseaux criminels, mais sans ignorer tout à fait les entreprises criminelles qui y sont mêlées et dont McIlwain (1999 : 304) décrit assez bien les activités quand il parle de « fourniture de biens et de services illicites ainsi que de protection, de contrôle ou d'exploitation de ceux qui obtiennent ou consomment ces biens et services ».

La composante réseau des organisations criminelles est moins bien définie. Comme Williams (2001), Von Lampe (2002) et bien d'autres auteurs, McIlwain s'en tient à une notion générale des réseaux, définis comme un ensemble de liens (*ties*) entre des nœuds (*nodes*). Cette définition est insuffisante pour montrer en quoi un réseau se distingue d'une entreprise ou d'une bureaucratie. Au moins deux autres traits pertinents doivent être inclus dans une définition plus complète (Lemieux, 1999, 2000).

D'abord, un réseau n'est pas seulement un ensemble de liens entre des acteurs, considérés comme des nœuds. Il y a dans un réseau une connexion directe ou indirecte, dans les deux sens, entre les acteurs pris deux à deux. Autrement dit, chacun des acteurs d'un réseau peut rejoindre directement ou indirectement chacun des autres acteurs.

Ensuite, un réseau a pour finalité principale la mise en commun dans son milieu interne. Cette mise en commun au moyen de la communication peut avoir pour objet le sentiment d'appartenance au réseau, des normes, des informations ou des ressources plus tangibles. Elle est évidemment facilitée par l'existence de connexions directes ou indirectes entre tous les acteurs pris deux à deux.

On peut donc dire d'un réseau que c'est un ensemble de liens entre des acteurs, tels que chacun d'entre eux peut communiquer directement ou indirectement avec chacun des autres acteurs et mettre ainsi en commun des appartenances, des normes, des informations ou des ressources plus tangibles.

Dans une entreprise, au contraire, des acteurs ne peuvent en rejoindre d'autres, ni directement ni indirectement, et la finalité principale est le contrôle des transactions dans l'environnement

externe pertinent (sur les organisations criminelles comme entreprises, voir Cartier-Bresson, 1997).

Les caractéristiques des réseaux criminels

Quelques auteurs, dont tout particulièrement Sparrow (1991), Coles (2001), Klerks (2001) et Williams (2001) ont recensé un certain nombre de caractéristiques des réseaux criminels et ont montré comment on peut les analyser. Ces caractéristiques sont ou bien générales dans les réseaux sociaux, ou bien plus particulières aux réseaux criminels. Nous allons présenter les principales d'entre elles, en ayant à l'esprit la troisième partie du rapport, portant sur la lutte aux organisations criminelles.

La taille des réseaux

La taille est une caractéristique fondamentale des réseaux en ce qu'elle détermine beaucoup d'autres caractéristiques, dont en particulier la densité des réseaux.

La densité d'un réseau est mesurée par le nombre existant de liens entre les participants sur le nombre possible de liens, à supposer qu'il y ait un lien dans chacune des paires de participants. Par exemple, dans un réseau comprenant dix acteurs, il y a 45 liens possibles entre les acteurs selon la formule N acteurs multiplié par $N-1$ acteurs, divisé par 2, soit dans notre exemple 10×9 divisé par 2. S'il y a 18 liens existants, la densité sera de 18 divisé par 45, soit .40.

Généralement, la densité est plus grande dans un réseau de petite taille que dans un réseau de grande taille, ce qui signifie que dans un réseau de grande taille une grande proportion des connexions entre les participants sont des connexions indirectes.

Il en est ainsi dans les réseaux criminels transnationaux, qui ont été tout spécialement étudiés par Williams et ses collaborateurs (Williams, 2001; Williams et Godson, 2002). Ces réseaux, dit Williams, peuvent être considérés comme étant faits d'alliances stratégiques entre des réseaux

nationaux, par exemple le réseau colombien de fournisseurs de drogues et le réseau sicilien de distributeurs de drogues.

Il existe aussi des réseaux de grande taille à l'intérieur d'un seul pays. Généralement, ils sont fait de sous-réseaux qui ont des couplages lâches (*loose coupling*) entre eux, par des liens « faibles » (*weak ties*), tout particulièrement importants dans les réseaux criminels.

Couplages lâches et liens faibles

Dans son article classique sur la force des liens faibles Granovetter (1973) a montré comment ces liens permettaient de jeter des ponts entre des réseaux ou encore entre des sous-réseaux à l'intérieur d'un réseau plus vaste. À la différence des liens forts, les liens faibles mettent moins fréquemment en contact les acteurs impliqués, ils comportent une charge émotionnelle moins grande, ils prêtent moins à des confidences. Ils existent entre des « connaissances » (*acquaintances*) qui ne sont pas pour autant des « proches » (Lemieux, 2000).

Dans les réseaux criminels le noyau (*core*) est généralement fait d'acteurs reliés par des liens forts, les relations entre le noyau et les sous-réseaux dans la périphérie étant assurées par des liens faibles. Ces liens faibles sont des canaux par lesquels sont transmis des ordres (Sparrow, 1991 : 271), ou encore, de façon ascendante cette fois, des informations qui permettent au noyau d'être au courant de ce qui se passe dans la périphérie du réseau (Williams, 2001 : 73).

La nature des liens

Lupsha (1983 : 74-76) s'est interrogé sur la nature des liens qui relient entre eux les membres d'un réseau criminel. D'après lui, trois grandes catégories de liens se retrouvent fréquemment.

Il y a d'abord les liens du sang (*blood ties*), qui apparaissent à Lupsha comme étant les plus fondamentaux. Il en est ainsi dans le réseau auquel il s'intéresse plus particulièrement, le « New Purple Gang », mais dans beaucoup d'autres réseaux criminels les liens de parenté entre pères et

filis, entre oncles et neveux, entre frères, entre cousins sont ceux qui sont les plus aptes à assurer la cohésion du réseau. Ajoutons que ce n'est pas là un trait spécifique aux réseaux criminels. Dans une étude que nous avons faite des réseaux de leadership dans un territoire du Québec (Lemieux et al., 1981 : 187), nous avons constaté que les liens de parenté étaient souvent à l'origine de la formation et de la transformation des réseaux.

Il y a ensuite, selon Lupsha, les liens entre acteurs qui appartiennent aux mêmes cohortes pour ce qui est de l'âge et qui à cause de cela partagent la même histoire générationnelle, ont les mêmes références culturelles. Ces liens recoupent évidemment les précédents, du moins dans le cas des relations entre frères ou entre cousins.

Lupsha signale enfin des liens créés par le voisinage, ou par la participation passée aux mêmes associations. Ces liens étaient négligés par les chercheurs au moment où il écrivait, soit en 1983, même si les études de cas, dont la sienne, qui en avaient tenu compte montraient toute leur importance.

Lupsha aurait pu ajouter les liens ethniques, qui dans certains réseaux criminels tout au moins sont un facteur de cohésion sociale tout aussi important sinon plus que les précédents.

Les acteurs centraux

Le graphe 1, qui représente un réseau fictif, nous servira à montrer qu'il y a différentes façons de définir le centre d'un réseau. Pour le moment nous nous en tiendrons aux traits pleins, qui réfèrent à des liens très fréquents entre les acteurs, en négligeant les traits pointillés qui réfèrent à des liens peu fréquents.

Dans un article souvent cité Freeman (1979) a proposé trois notions de la centralité. Sparrow (1991 : 264-266) ajoute trois autres notions, mais nous ne retiendrons que l'une d'entre elles. La première notion de Freeman, celle de la centralité dite de **degré** (*degree*) tient au nombre de liens directs qu'un acteur a avec les autres acteurs du réseau. C'est aussi une mesure du capital social

d'un acteur (Putnam, 2000 : 10; Lemieux, 2001). Celui qui a le plus grand nombre de liens directs est considéré comme le centre du réseau. Selon cette définition le centre du réseau dans le graphe 1 serait C puisque c'est lui qui a le plus de liens directs, soit quatre. Cette notion plutôt sommaire de la centralité n'est guère pertinente dans les réseaux criminels, où les leaders ont généralement moins de liens directs que d'autres participants, de façon à être moins exposés aux opérations de recherche de la part des forces policières.

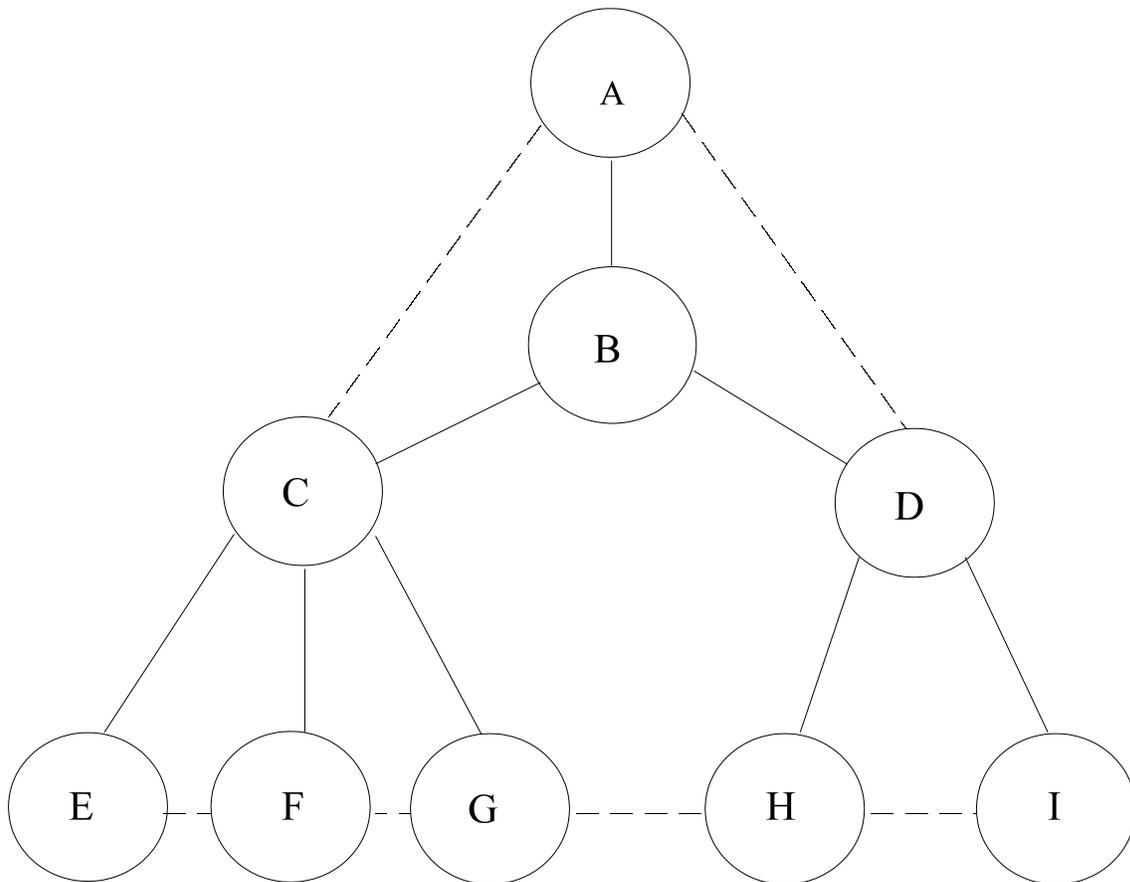
La deuxième notion, celle de la centralité dite de **proximité** (*closeness*) est plus pertinente. Elle est mesurée par la longueur cumulée des plus courts chemins (les chemins dits géodésiques) qui relient un acteur aux autres acteurs d'un réseau, le centre étant l'acteur dont la longueur cumulée est la plus petite. La longueur d'un chemin est mesurée par le nombre de relations qui séparent deux acteurs. Dans le graphe 1, le centre du réseau est B, puisque la somme des plus courts chemins qui le séparent des autres acteurs est 13, aucun autre acteur n'ayant une somme inférieure. Le centre ainsi défini occupe une position stratégique pour ce qui est de l'efficacité de la communication dans un réseau.

La centralité dite **d'intermédiarité** (*betweenness*) est une mesure de l'importance de la position d'intermédiaire occupée par les acteurs d'un réseau. Le centre, selon cette troisième notion, est celui qui sert le plus souvent d'intermédiaire aux autres acteurs pris deux à deux pour ce qui est du plus court chemin entre eux. Ainsi, dans le graphe 1, B sert d'intermédiaire, au sens que nous

Graphe 1 : les liens entre les acteurs d'un réseau fictif

_____ : liens très fréquents entre les acteurs

— — — — : liens peu fréquents entre les acteurs



venons de donner à ce terme, entre A et C, A et D, C et D, E et D, F et D, G et D, E et H, E et I, soit 8 fois au total, ce qui est cependant inférieur au score de C dont on calculera, selon la même méthode, qu'il sert 19 fois d'intermédiaire au sens défini précédemment. On voit que la centralité d'intermédiation rend compte de façon plus subtile que la centralité de degré de l'importance stratégique de la position de C. S'il disparaît du réseau les acteurs E, F et G deviennent isolés du réseau partiel formé de A, B, D, H et I.

La centralité qu'on peut dire **d'articulation**, ajoutée par Sparrow, réfère à l'acteur dont la disparition produit la plus grande fragmentation dans le réseau. Le centre du réseau à cet égard est B plutôt que C, car son retrait fait éclater le réseau en trois parties plutôt que deux. A devient isolé de C, E, F et G ainsi que de D, H et I, qui sont eux-mêmes isolés de C, E, F et G.

Communication et contrôle

Le graphe 1 est fait de liens non orientés, ce qui suppose que les communications existent dans les deux sens entre les acteurs qui sont connectés entre eux. Le réseau fictif qu'on trouve dans le graphe est bien un réseau au sens où nous l'avons défini, soit un ensemble d'acteurs où il y a connexion dans les deux sens pour ce qui est de chacune des 36 paires d'acteurs. Il en est généralement ainsi quand on considère la communication de l'information dans un réseau.

Dans la mesure où les organisations criminelles sont aussi des entreprises qui ont à contrôler leur environnement externe et pour cela leur milieu interne, les liens très fréquents entre les participants prennent à cette fin une forme asymétrique, le contrôle s'exerçant généralement de haut en bas, soit de A à B, de B à C, de B à D, et ainsi de suite. Il s'ensuit que les acteurs centraux ne sont plus nécessairement les mêmes que dans les situations où il y a des communications dans les deux sens entre les membres du réseau.

C demeure l'acteur dont la centralité de degré est la plus grande, puisqu'il contrôle trois acteurs, alors que B et D n'en contrôlent que deux, et A un seul, ce qui montre bien le caractère insuffisant de cette mesure de la centralité. Manifestement, c'est A et non C qui domine l'ensemble des neuf acteurs quand on suppose que les contrôles s'exercent de haut en bas.

A étant le seul acteur qui a une connexion de contrôle avec chacun des autres, on peut considérer qu'il est le seul candidat à la position de centre pour ce qui est de la proximité.

Quant à la centralité d'intermédiarité, elle revient à B qui est sept fois un intermédiaire dans les flux de contrôle du graphe (si on suppose encore une fois que les contrôles s'exercent de haut en bas), alors que C est trois fois un intermédiaire, et D, deux fois.

Enfin, c'est aussi B qui est le centre pour ce qui est de l'articulation, sa disparition faisant éclater l'organisation en trois parties, comme c'est le cas quand on suppose que les liens entre les acteurs sont des liens de communication.

Notons en particulier le changement important dans la position de A selon que les liens dans le graphe réfèrent à des connexions dans les deux sens ou à des connexions de haut en bas seulement. Dans le premier cas, A apparaît comme une espèce d'éminence grise reliée à B qui est le centre du réseau selon trois des notions de la centralité sur quatre. Dans le second cas, A est en bien meilleure position. Non seulement il est le centre pour ce qui est de la proximité, mais il est l'acteur dominant en ce qu'il est le seul à rejoindre par ses contrôles chacun des autres acteurs de l'organisation.

La redondance dans les réseaux

Si l'on s'en tient aux traits pleins du graphe 1, qui sont des liens très fréquents de communication ou de contrôle, l'organisation criminelle fictive apparaît comme fragile. Comme nous venons de le voir, il s'agit de supprimer un acteur central ou encore quelques liens pour que l'organisation devienne déconnectée.

C'est pourquoi, comme le note Williams (201 : 80-81), les organisations criminelles augmentent leur résilience et se rendent par le fait même plus robustes en se donnant de la redondance par des liens faibles, moins fréquents que les autres. Un réseau est d'autant plus redondant et par le fait même plus dense qu'il faut supprimer plusieurs acteurs ou plusieurs liens pour le faire éclater en morceaux qui ne sont plus reliés entre eux. Comme l'écrit Williams (p. 81) « ... redundancy enables members of the network to take over tasks and responsibilities from those who have been arrested, incarcerated, or killed by law enforcement ».

Ainsi, quand on ajoute au graphe 1 les traits pointillés, qui réfèrent à des communications ou à des contrôles peu fréquents entre certains membres du réseau, on voit que la résilience de l'organisation s'en trouve augmentée. Par exemple, si B est capturé A peut rétablir la communication avec C et avec D. Ou encore, si c'est C qui est capturé, E, F et G peuvent être

rejoints grâce à H. À l'inverse, si D est capturé, H et I peuvent être rejoints grâce à G.

Les différents rôles dans un réseau criminel

Après avoir noté qu'il existe une division du travail complexe dans les réseaux criminels, Williams (2001 : 82-84) propose d'y distinguer un certain nombre de rôles. Ces rôles se retrouveraient selon lui dans tous les réseaux, alors que d'autres rôles existent dans des types spécifiques d'entreprises où sont impliqués les réseaux criminels.

Les rôles qu'on retrouve dans tous les réseaux seraient au nombre de sept. Un même individu peut en jouer plus d'un. Il y aurait :

- 1) Les **organiseurs** (*organizers*) qui forment le noyau assurant la direction du réseau. Ce sont eux qui déterminent l'échelle et l'ampleur des activités ainsi que l'orientation et l'impulsion nécessaires à la mise en œuvre de ces activités.
- 2) Les **isolateurs** (*insulators*) qui sont des individus ou des groupes qui se chargent d'isoler le noyau du réseau des menaces posées par l'infiltration ou les compromis auquel il est exposé. Ces acteurs transmettent les directives et les orientations venant du noyau en direction de la périphérie. Ils s'assurent aussi que les flux de communication venant de la périphérie ne contribuent en rien à compromettre le noyau.
- 3) Les **communicateurs** (*communicators*), soit les individus qui s'assurent que les flux de communication transitent efficacement d'un acteur à l'autre à travers l'ensemble du réseau. À la différence des isolateurs, ils doivent recueillir du feedback à propos des directives qu'ils transmettent aux autres acteurs du réseau. Williams prétend qu'il peut y avoir des conflits entre ceux qui jouent des rôles d'isolateurs et ceux qui jouent des rôles de communicateurs, ou encore que les mêmes individus peuvent jouer les deux rôles à la fois de façon à éviter ces conflits.
- 4) Les **gardiens** (*guardians*) qui se chargent de la sécurité du réseau et prennent les mesures requises pour minimiser sa vulnérabilité à des infiltrations ou à des attaques venant de l'extérieur. Leur rôle consiste aussi à veiller sur le recrutement qui se fait dans

le réseau et à s'assurer de la loyauté des recrues au moyen d'un mélange de serments rituels et de coercition latente exercé sur les nouveaux membres et leur famille. Les gardiens cherchent à empêcher qu'il y ait défection de la part des acteurs du réseau et à minimiser les dommages quand des défections se produisent.

5) Les **extensionneurs** (*extenders*) dont le rôle est d'étendre le réseau grâce au recrutement de nouveaux membres, mais aussi de négocier des collaborations avec d'autres réseaux et d'encourager des collaborations venant du monde des affaires, du gouvernement ou de la justice. Les tactiques utilisées à cette fin sont variées. Elles vont du recrutement volontaire au moyen de pots-de-vin ou de corruption, jusqu'au recrutement involontaire au moyen de la coercition, appuyé à l'occasion par des incitations et des récompenses.

6) Les **surveillants** (*monitors*) voués à l'efficacité du réseau et dont les responsabilités consistent à fournir des renseignements aux organisateurs sur les faiblesses et les problèmes existants dans le réseau, de façon à ce que les organisateurs puissent y remédier. Les surveillants font en sorte que le réseau soit capable de s'ajuster à des circonstances nouvelles et maintienne un haut degré de flexibilité, ce qui est nécessaire pour déjouer la loi.

7) Les « **agents doubles** » (*crossovers*) qui font partie d'un réseau criminel, mais qui continuent de travailler dans des organisations de nature licite, qu'elles soient gouvernementales, financières ou commerciales. À ce titre, ces personnes fournissent de l'information précieuse et contribuent à la protection du réseau.

La lutte aux réseaux criminels

L'exercice de plusieurs des sept rôles distingués par Williams rend difficile la lutte aux réseaux criminels. Il en est ainsi, en particulier, des rôles d'isolateurs, de gardiens, de surveillants et d'agents doubles. Plusieurs auteurs ont traité de cette difficulté en insistant sur les mesures d'auto-protection utilisées par les membres des réseaux criminels, sur les limites des connaissances dont disposent les spécialistes engagés dans la lutte contre ces réseaux, ou encore sur les stratégies que les spécialistes peuvent utiliser malgré ces limites.

Les mesures d'auto-protection dans les réseaux criminels

En plus de montrer comment les isolateurs, les gardiens, les surveillants et les agents doubles contribuent à protéger les réseaux criminels contre ceux qui cherchent à les neutraliser, Williams (2001 : 74-75) ajoute quelques considérations sur les mesures d'auto-protection utilisées par ces réseaux.

Ces mesures d'auto-protection concernent principalement, selon Williams, le noyau du réseau. L'infiltration de la périphérie est possible, mais celle du noyau est beaucoup plus difficile non seulement parce qu'il est mieux protégé mais aussi parce que les membres de ce noyau sont unis par des liens forts et un degré élevé de confiance mutuelle et de loyauté.

De plus, l'infiltration ou la mise en accusation de certaines parties de la périphérie ne pose pas des problèmes trop sérieux au réseau, dans la mesure où ces parties de la périphérie peuvent être coupées du réseau ou encore remplacées par le recrutement de nouveaux membres. Le fait que l'information de nature stratégique soit compartimentée dans la périphérie contribue également à limiter les dommages.

Williams et d'autres auteurs ajoutent que dans les réseaux criminels fondés sur des bases ethniques les mécanismes défensifs sont tout particulièrement efficaces. Dans ces réseaux la confiance mutuelle et la loyauté sont encore plus grandes dans le noyau et le renouvellement des parties atteintes dans la périphérie est plus facile étant donné les liens forts existant dans les milieux ethniques et le peu de visibilité de ce qui s'y passe.

Sparrow (1991 : 262-263) signale deux difficultés supplémentaires qui compliquent la tâche consistant à bien cerner les réseaux criminels. D'abord il est souvent difficile d'établir où commence et où finit un réseau, surtout dans les cas de plus en plus fréquents où des réseaux nationaux ou transnationaux sont interconnectés entre eux. Ensuite, les réseaux criminels sont évolutifs plutôt que statiques, si bien que même si on réussit à en établir les frontières à un

moment donné, il n'est pas sûr que ces frontières seront les mêmes un peu plus tard.

Les limites à la connaissance des réseaux criminels

En plus de noter le caractère nébuleux des frontières des réseaux criminels et la nature évolutive de ces réseaux, Sparrow a signalé dans son article de 1991 plusieurs des limites à la connaissance de ces réseaux. Ses remarques sont d'autant plus intéressantes qu'en plus d'être un spécialiste de l'analyse mathématique des réseaux, il a été pendant dix ans membre du British Police Service, où il a fini par atteindre le rang de Detective Chief Inspector.

Dans son article Sparrow insiste surtout sur la nécessité de dépasser la simple description des réseaux criminels pour se concentrer sur leur analyse, au moyen de ce qu'enseigne la science des réseaux. Comme il le dit au tout début de son article, c'est par l'analyse qu'on transforme les données en renseignement ou en « intelligence », au sens anglais du terme.

C'est dans ce but que Sparrow propose certains concepts dont il a été question dans la deuxième partie de ce Rapport, dont celui de centre dont il montre qu'il ne faut pas le réduire à la centralité dite de degré. Sparrow montre aussi que les informations qui peuvent être recueillies sur la structuration des réseaux criminels sont le plus souvent incomplètes, et que les liens manquants ne sont pas distribués au hasard. Ils dépendent de distorsions introduites par les présomptions de départ à propos de ces réseaux ou encore par les méthodes de cueillette des données. Peu de recherches ont été faites, selon lui, sur les effets de cette information incomplète dans la reconstitution de la structure des réseaux criminels (Sparrow, 1991 : 262).

Klerks (2001) est un autre auteur qui s'est beaucoup préoccupé des lacunes existantes dans l'analyse des réseaux criminels. Il note que les praticiens du droit ont souvent une vue simpliste de leurs adversaires. Ils conçoivent en des termes rigides le leadership, les chaînes de commandement et les infrastructures criminelles, alors que Klerks voit plutôt dans les organisations criminelles de l'improvisation, des réseaux fluides, des coalitions ad hoc, des entrepreneurs flexibles et même du chaos organisationnel.

Klerks note aussi que certaines questions doivent être posées par les analystes des réseaux criminels. Par exemple, quelle est la nature des liens qui font tenir ensemble les membres des réseaux dans les différentes constellations criminelles ? Il est souvent supposé que c'est l'appât du gain, mais cette motivation n'explique pas tout. Il y a aussi le caractère ethnique ou « tribal » des liens, les relations de parenté et de voisinage, le fait d'avoir fait de la prison ensemble, ou encore des habitudes communes de consommation touchant la musique, les voitures, etc.

Enfin, Klerks ajoute que la lutte aux réseaux criminels doit porter une attention particulière aux positions de pouvoir dans les réseaux, et en particulier aux acteurs qui jouent des rôles d'intermédiaire. Cette remarque rejoint les considérations de Williams sur les rôles joués dans les réseaux criminels, car plusieurs d'entre eux sont des rôles d'intermédiaires entendus au sens large. Il en est ainsi également des « tertius gaudens » surplombant ce que Burt (1992) nomme les trous structuraux. C'est, par exemple, la position occupée par B, par rapport à A, C et D dans le graphe 1, si on s'en tient aux liens très fréquents. A, C et D ne peuvent communiquer entre eux qu'en passant par B. Toutefois cette position avantageuse est souvent annulée dans les réseaux criminels par les exigences de redondance dont il a été question plus haut.

Dans un article récent portant sur les réseaux responsables des attentats du 11 septembre 2001, Krebs (2001) note après d'autres que l'analyse des réseaux sociaux est appliquée avec plus de succès aux poursuites (*prosecution*) contre les réseaux criminels qu'à la prévention de leurs activités.

Cette carence tient, selon lui, à la nature même des réseaux criminels et aux limites inhérentes à leur analyse. À la différence des autres réseaux sociaux, les conspirateurs comme ceux du 11 septembre n'ont pas beaucoup de liens en dehors de leur groupe immédiat et minimisent l'activation des liens existants à l'intérieur du réseau. Ils sont unis par des liens forts formés au cours de leurs années d'études ou dans des camps d'entraînement, mais ces liens forts demeurent dormants et donc cachés aux regards extérieurs, dont ceux des analystes.

Quelques éléments de stratégie

Malgré les mesures d'auto-protection utilisées par les membres des réseaux criminels et le caractère limité de l'analyse qui peut être faite de ces réseaux, quelques éléments de stratégie ont été dégagés dans les publications ayant porté sur les réseaux criminels.

Là encore, Williams (2001 : 95-97) est un des auteurs qui s'est le plus intéressé à cette question. Il signale qu'un des moyens de déstabiliser les réseaux criminels est de les attaquer de façon à les rendre dysfonctionnels. Cela peut se faire par de la désinformation ou d'autres actions susceptibles de créer de la suspicion ou de l'acrimonie à l'intérieur de ces réseaux. Les agents doubles (*crossovers*), si on parvient à les convaincre, peuvent être utilisés à cette fin. Non seulement la désinformation peut avoir des effets corrosifs à l'intérieur des réseaux criminels, mais elle peut les amener à poser des actions qui les rendent de plus en plus vulnérables à des attaques venant des forces de l'ordre.

Williams recommande aussi que les gouvernements et les agences chargées de l'application des lois imitent les réseaux criminels en se donnant des structures plus souples que celles qu'ils ont habituellement. Ces structures habituelles sont trop hiérarchiques, elles sont marquées de compétition, de rivalités et d'antipathies entre les unités constituantes, et par des réticences à partager l'information et les opérations de coordination.

Williams en conclut que c'est par un réseau qu'on peut vaincre un réseau (« it takes a network to defeat a network »). Cette conclusion rejoint à certains égards celle de Sparrow (1991 : 272) voulant que ce soit par les enseignements de la théorie des réseaux que les spécialistes du renseignement et les agences pour lesquelles ils travaillent pourront mieux comprendre ce qu'ils font et déterminer les outils analytiques supplémentaires dont ils ont besoin.

Conclusion

En guise de conclusion, nous voudrions souligner les principaux points qui se dégagent de ce Rapport.

- 1) Les organisations criminelles peuvent être considérées comme des entreprises tournées vers leur environnement externe, et comme des réseaux reliant entre eux les membres dans leur milieu interne. Dans ce Rapport ce sont les organisations criminelles en tant que réseaux qui ont été étudiées.
- 2) Un réseau qu'il soit criminel ou non n'est pas seulement un ensemble de liens entre des acteurs. Un réseau a aussi comme propriété d'inclure des connexions directes ou indirectes, dans les deux sens, de chacun des acteurs à chacun des autres acteurs, de façon à permettre la mise en commun de ressources par la communication à l'intérieur du réseau.
- 3) Plus un réseau est de grande taille plus sa densité est petite, la densité étant mesurée par le rapport entre le nombre de liens existants dans le réseau et le nombre de liens qui existeraient s'il y avait une connexion directe à l'intérieur de chacune des paires d'acteurs. À cet égard, les réseaux criminels transnationaux ont généralement une densité plus petite que les réseaux criminels nationaux.
- 4) Les liens d'un réseau criminel à l'autre, entre les sous-réseaux d'un réseau criminel ou encore entre le noyau et la périphérie d'un réseau sont généralement des liens faibles, produisant des couplages lâches, mais qui jettent des ponts qui n'existeraient pas autrement.
- 5) Les principaux liens forts existants dans les réseaux criminels sont les liens de parenté, les liens qui tiennent à l'appartenance à un même groupe d'âge, les liens de voisinage ou d'appartenance passée à de mêmes associations, et aussi dans certains cas les liens ethniques.
- 6) Il y a plusieurs façons d'identifier le centre d'un réseau, les plus pertinentes dans le cas des réseaux criminels tenant à la plus grande proximité, à la plus grande intermédiation ou à la plus grande capacité d'articulation du centre par rapport aux autres acteurs.
- 7) Toutefois si on s'intéresse aux liens de contrôle plutôt que de communication entre les membres d'un réseau, les centres sont généralement ceux qui peuvent directement ou indirectement exercer leurs contrôles sur tous les autres acteurs du réseau.
- 8) Pour augmenter leur résilience face aux organisations qui les menacent, les réseaux

criminels se donnent de la redondance en augmentant le nombre de liens à l'intérieur d'eux-mêmes.

9) Sept rôles peuvent être distingués dans les réseaux criminels, ceux d'organisateur, d'isolateur, de communicateur, de gardien, d'extensionneur, de surveillant et d'agent double. Un même acteur peut jouer plus d'un de ces rôles.

10) La lutte aux réseaux criminels est rendue difficile par les mesures d'auto-protection utilisées dans les réseaux et par les limites à la connaissance que les spécialistes ont de ces réseaux.

11) Cependant, des éléments de stratégie se dégagent grâce en particulier aux enseignements de la théorie des réseaux. Pour que ces stratégies soient efficaces, il faut cependant que les organisations qui combattent les réseaux criminels se donnent une forme de réseau, tant il est vrai que ce n'est que par un réseau qu'on peut vaincre un autre réseau.

Auteurs cités

BURT, R.S. (1992), *Structural holes*, Cambridge Mass., Harvard University Press.

CARTIER-BRESSON, J. (1997), «États, marchés, réseaux et organisations criminelles entrepreneuriales», dans *Criminalité organisée et ordre dans la société*, Colloque du 5,6, 7 juin 1997, Presses Universitaires d'Aix-Marseille.

COLES, N. (2001), «It's not what you know- It's who you know that counts. Analyzing serious crime groups as social networks», *British Journal of Criminology*, 41 :580-594.

FREEMAN, L.C. (1979), «Centrality in social networks. Conceptual clarification», *Social Networks*, 1 :215-240.

GRANOVETTER, M. (1973), «The strenght of weak ties», *American Journal of Sociology*, 78 :1360-1380.

KLERKS, P. (2001), «The network paradigm applied to criminal orrganisations», *Connections*, 24,3 :53-65.

KREBS, V.E. (2001), «Uncloaking terrorist networks», *Connections*, 24,3 :43-52.

LEMIEUX, V. (1999), *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France.

LEMIEUX, V. (2000), *À quoi servent les réseaux sociaux ?*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

LEMIEUX, V. (2001), «Le capital social dans les situations de coopération et de conflit», *Isuma*,

2,1 :82-86.

LEMIEUX, V. et al. (1981), *Réseaux et appareils. Une recherche dans l'Islet*, Université Laval, Laboratoire d'études politiques et administratives.

LUPSHA, P.A. (1983), «Networks versus networking. Analysis of a organized crime group», pp.43-87 dans G.P. WALDO (ed), *Career criminals*, Beverly Hills, Sage.

MCILLWAIN, J.S. (1999), «Organized crime. A social network approach». *Crime, Law and Social Change*, 32 : 301-323.

POTTER, G. W. (1994), *Criminal organizations. Vice, racketeering and politics in an american city*, Prospect Heights Ill., Waveland Press.

PUTNAM, R.D. (2000), *Bowling alone. The collapse and revival of american community*, New York, Simon and Schuster.

SCIARRONE, R. (2000), «Réseaux mafieux et capital social», *Politix*, 13, no 49 :35-56.

SPARROW, M. K. (1991), «The application of network analysis to criminal intelligence. An assessment of the prospects», *Social Networks*, 13 : 251-274.

VON LAMPE, K. (2002), «Assessing organized crime : the case of Germany», ECPR Standing Group Organized Crime.

WILLIAMS, P. (2001), «Transnational criminal networks», pp. 61-97 dans J. Arquilla et D. Ronfeldt (eds), *Networks and netwars : the future of terror, crime and militancy*, Santa Monica Cal., Rand Corporation.

WILLIAMS, P. et R. GODSON (2002), «Anticipating organized and transnational crime», *Crime, Law and Social Change*, 37 :311-355.

Autres Rapports Disponibles

<u>Date</u>	<u>Titre</u>	<u>Auteur</u>
Mai 2003	TVCF: analyse de la documentation et bibliographie	Wade Deisman, M.A.
Mai 2003	La couverture médiatique du crime organisé - Enquête auprès des dirigeants policiers	Judith Dubois
Mars 2003	Les réseaux criminels	Vincent Lemieux, Ph.D.
Mars 2003	Les répercussions directes et indirectes du crime organisé sur les jeunes, en tant que délinquants et victimes	Holly Richter-White, M.A.
Novembre 2002	Intimidation des employés de la police	Don Lore, PhD., Susan Kerr, B.A., et Elizabeth Loree
Le 24 juillet, 2002	Analyse des rapports sur les incidents violents de 1997 à 2001 inclusivement	Susan Kerr, B.A.
Juin 2002	Le partenariat frontalier d'application de la loi Canada-Américain - Une situation en évolution	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D.
Juin 2002	Leçons tirées sur le crime organisé et la coopération policière dans l'Union européenne Entrevue avec le professeur Cyrille Fijnaut	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D.
Juin 2002	La couverture médiatique du crime organisé - Impact sur l'opinion publique?	Judith Dubois
Juin 2002	La <traite> des êtres humains et le crime organisé: Examen de la littérature	Christine Bruckert, Ph.D. et Colette Parent, Ph.D.
Avril 2002	Collectivités, contrebande et conflit: Envisager des mesures réparatrices pour réparer les préjudices implicites de la contrebande sur la nation mohawk d'Akwesasne	E.J. Dickson-Gilmore, Ph.D.
Mars 2002	Problèmes et résolution de problèmes dans les écoles de l'île-du-Prince-Édouard: Analyse de données	Jharna Chatterjee, Ph.D. et Susan Kerr, B.A.
1999	Rapport sur l'évaluation de l'initiative de justice réparatrice de la GRC: Degré de satisfaction des participants aux forums de justice communautaire	Jharna Chatterjee, Ph.D.
Août 1998	Justice réparatrice et maintien de l'ordre au Canada Centrer l'attention sur la collectivité	Margaret Shaw et Frederick Jané

